

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Du 6 mai au 13 juin 1899.

DISTRICT DE MONTREAL

B. J. Harrington vs Joseph Brouillet.

Montréal — Les lots 325-24 et 25 du quartier St Denis situés rue Massue avec bâtisses.

Vente le 8 juin, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

Jos. A. Defayette vs Césaire Narreau.

St Isidore—La partie du lot 160 avec bâtisses.

Vente le 9 juin, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE BEDFORD

Z. D. Wilson vs James Wilson.

St André de Sutton — Les lots 410, 420, 412 et 415.

Vente le 10 juin, à 9 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE QUÉBEC

La Cité de Québec vs Patrick Mullins

Québec—Le lot 4284 du quartier Montcalm situé rue St Michel avec bâtisses.

Vente le 9 juin, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

In re Paul Vincent Parent, failli.

Québec—Les lots 3116-2b, 3a, 2c, du quartier St-Jean situés rue St Jean, et le lot 3949 du quartier Montcalm situé rue St-Patrick avec bâtisses.

Vente le 9 juin, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE SAGUENAY.

Dame veuve J. B. Raymond vs Joseph Godrault, fils.

Ste Croix de Tadoussac—Les lots 39 et 40 contenant, 325 acres avec bâtisses.

Vente le 7 juin, à 10 h. a. m., au bureau d'enregistrement.

DISTRICT DE ST FRANÇOIS

Hyp. Pouliot vs Richard Drouin.

Ste Luce—La moitié sud-ouest du lot 19 du 7^{ème} rang de Garthby, contenant 50 acres avec bâtisses.

Vente le 6 juin à 1 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE TERREBONNE.

Wm. Gratton vs Félix Boivin es-qual.

Ste Sophie—La moitié du lot 213 avec bâtisses.

Vente le 8 juin, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

La culture des étangs.

On cultive les étangs et les marais, mais on les cultive mal. C'est surtout la récolte du poisson à laquelle on s'attache, et elle est peu rémunératrice. Il conviendrait peut-être de pratiquer une nouvelle formule de culture tout à fait originale, indiquée par un spécialiste d'une grande compétence, M. Henri Coupin.

“Les étangs et les marais, dit M. Coupin, peuvent fournir toute une série de végétaux alimentaires. Pourquoi ne pas y faire de la culture aquatique ? Cela ne supprimerait pas le poisson et le résultat obtenu serait double.”

Mais que peut-on cultiver sur un étang ? L'auteur de cette ingénieuse thèse indique plusieurs végétaux fort agréables.

L'aponogeton à deux épis, de la famille des naïadacées, originaire du Cap de Bonne-Espérance, flotte en quelque sorte sur l'eau avec ses feuilles au long pétiole ; mais la souche est formée de long tubercules ovoïdes et brunâtres, riches en amidon, que l'on peut manger à la façon des pommes de terre en même temps que ses tiges fleuries peuvent s'accommoder comme des épinards.

Nous avons aussi la *macre nageante*, la *Trapa natans*, ou châtaigne d'eau, longue plante aux feuilles nageantes, dont les fruits, de la grosseur d'une noix, sont cornus et bizarrement contournés. Les Chinois, qui en raffolent, les nomment *ling-kio*. On sème la macre en automne, les fruits récoltés en été se mangent frais, ou bien on les sèche au four, on les pulvérise et on fait de l'excellente bouillie.

Pourquoi ne pas cultiver le *lotus du Nil*, *Nelumbium speciosum*, qui vient très bien sur les étangs du midi et du centre de la France. Ses rhizomes rappellent tout à la fois la rave, le cardon, le céleri et le saisiis : on peut les manger crus, cuits sous la cendre, bouillis ou séchés et réduits en farine : ses graines ont le goût de la noisette et de l'amande.

M. Henri Coupin recommande encore la culture du *pi-tsi* et des *sagittaires*, mais il faut se borner. Souhaitons que des “maraîchers” novateurs, pour l'Exposition de 1900, nous permettent de nous initier à cette cuisine curieusement végétarienne ; on peut leur prédire un grand succès ; ce serait, en effet, “varier l'ordinaire,” comme on dit, d'une façon intelligente, spirituelle et pratique, ce qui ne saurait nuire.